

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 07988

Numéro SIREN : 799 413 406

Nom ou dénomination : A.T.W.

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/019805

NOTA :

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 30 mai 2016, les présentes dispositions du présent arrêté s'appliquent aux comptes afférents aux exercices clos à compter du 31 décembre 2015 et déposés à compter du 7 août 2016.

S.A.R.L. A.T.W

SIRET : 799 413 406 00015

73, COURS ALBERT THOMAS
69 000 LYON

Comptes Annuels

30 juin 2021

**CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL**

ATW
SARL au capital social de 30 000€
Siège social
73 Cours Albert Thomas 69003 LYON
n°ofra 320777
Siren 799 413 406 RES LYON

PANSARD & ASSOCIÉS

EXPERTS COMPTABLES
AMERICAN INSTITUTE OF CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANTS
INTERNATIONAL AFFILIATE

www.pansard-associes.com

Comptes annuels

01/07/2020
au 30/06/2021

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société EURL A.T.W relatifs à l'exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021.

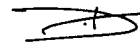
Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 9 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	203 959
Chiffre d'affaires	229 113
Résultat net comptable (Bénéfice)	34 794

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ROUBAIX
Le 10/09/2021



François Delbecq
Expert-Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2021	Net 30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 754	93	2 661	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	10 832	9 462	1 369	22
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3		3	3
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 641		9 641	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 230	9 556	13 674	25
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	84 305		84 305	30 304
Autres créances	21 184		21 184	22 041
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	84 579		84 579	31 473
Charges constatées d'avance (3)	217		217	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	190 285		190 285	83 818
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	213 514	9 556	203 959	83 844
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2021	30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	8 686	-1 365
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	34 794	10 051
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	48 980	14 186
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	20 093	120
Emprunts et dettes financières diverses (3)	42	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 528	42 504
Dettes fiscales et sociales	66 604	25 354
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 713	1 680
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	154 979	69 658
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	203 959	83 844
(1) Dont à plus d'un an (a)	20 000	
(1) Dont à moins d'un an (a)	134 979	69 658
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	93	120
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

EURL A.T.W

COMPTES ANNUELS

Periode du 01/07/2020 au 30/06/2021

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A.T.W

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 203 959 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 34 794 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Continuité d'exploitation

Aucun événement de nature à compromettre la continuité d'exploitation n'a eu lieu.

Faits significatifs

Aucun fait significatif n'est à signaler.

Conséquences de l'événement Covid-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021. A ce titre, les actifs et les passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 30 juin 2021 sont comptabilisés en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences.

Au regard de la situation, l'entreprise a mis en oeuvre les mesures de soutien proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité d'exploitation :

L'entreprise a notamment vu accorder un PGE d'un montant de 20 000€ pour faire face aux difficultés rencontrées au cours de la crise sanitaire de la Covid-19.

Le capital commencera à être remboursé dès le 13/09/2022, les intérêts et frais accessoires dès le 13/09/2021.

A.T.W

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000,00 Euros

Siège social : 73 CRS ALBERT THOMAS

69003 LYON

799 413 406 RCS DOUAI

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT **PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 DÉCEMBRE 2021**

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à 34 794 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 34 794.00 €
 - Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de 8 685.58 €
 - Une somme de 12 500.00 €
- À la distribution de dividende, soit par action,
- Un montant de 125 €
- Et le solde, soit 22 294 €
- Affecté au compte "Autres réserves" qui en ressortira pour 30 979,58 €.
- En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 125 €.

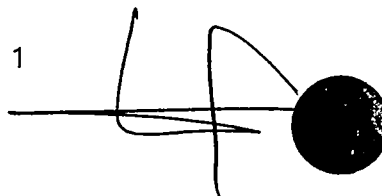
Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 1er Mars 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

1



ATW
SARL au capital social de 30 000€
Siège social
73 cours Albert Thomas 69003 LYON
n°ordre 520797
Siren 799 413 406 RCS LYON